

LE REFERENTIEL DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Le contenu professionnel de ce diplôme est défini sous la forme d'un référentiel selon une méthode désormais utilisée pour tous les diplômes professionnels créés ou rénovés par le Ministère de l'Education Nationale.

QU'EST CE QU'UN REFERENTIEL DU DOMAINE PROFESSIONNEL ?

C'est un document qui définit les compétences attendues des candidats à ce diplôme. Il précise les connaissances et savoir-faire à acquérir à cette fin et le niveau d'exigence requis. Annexé à l'arrêté créant ou modifiant le diplôme, le référentiel a un caractère réglementaire.

COMMENT EST-IL ELABORE ?

Il est élaboré en concertation avec les représentants de la profession concernée au sein de groupes de travail de l'une des dix-neuf commissions professionnelles consultatives (C.P.C.), rattachées à la Direction des Lycées et Collèges.

La rédaction de ce document est précédée de la mise au point au sein de la même C.P.C. d'un référentiel des activités professionnelles qui analyse les tâches attribuées au titulaire du diplôme et leur contenu dans le cadre de l'évolution du secteur professionnel concerné.

Sur cette base, les membres de la C.P.C. établissent le référentiel des compétences attendues pour exercer une activité dans le secteur professionnel concerné et les conditions dans lesquelles elles doivent être évaluées.

A QUOI SERT-IL ?

Il donne aux formateurs et aux jeunes et adultes en formation, les objectifs de formation à poursuivre et les moyens de la réaliser.

Il est le support principal de l'évaluation des acquis en vue de la délivrance du diplôme en formation initiale comme en formation continue. Il est conçu de manière à jouer ce rôle quel que soit le mode d'accès au diplôme choisi par le candidat (examen global ou système des unités capitalisables) et quel que soit le mode d'évaluation de ses acquis (épreuves terminales ou contrôle en cours de formation).

L'évaluation des acquis ne porte pas sur la totalité du contenu du référentiel : elle est organisée de façon à évaluer les compétences les plus significatives du diplôme postulé, dans les conditions prévues par le règlement du diplôme.

ORGANISATION ET UTILISATION DU REFERENTIEL.

Le référentiel du domaine professionnel du diplôme est construit à partir du référentiel des activités professionnelles établi pour ce diplôme.

Il définit les compétences caractéristiques du diplôme regroupées autour de capacités générales.

Chaque compétence et le niveau devant être atteints sont caractérisés par des savoir-faire et savoirs technologiques associés.

* les savoir-faire sont définis par :

- Ce que le candidat doit être capable de réaliser.
- Les conditions de réalisation, les ressources.
- Les indicateurs de compétence et les critères de réussite.
- Les niveaux d'exigence pour les unités intermédiaires et terminale .

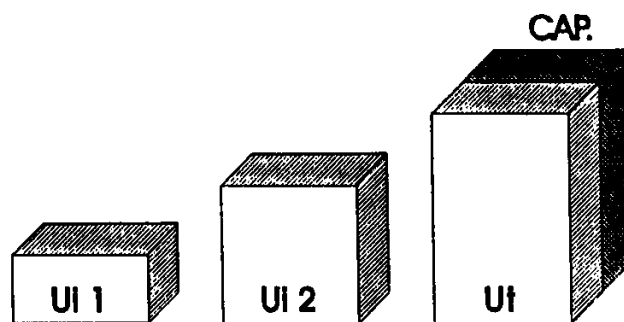
* Les savoirs technologiques associés sont définis au regard des savoir-faire par :

- Les connaissances (notions, concepts).
- Les limites exigées des connaissances

Accès au domaine professionnel par unités capitalisables

Organisation des unités capitalisables

Le domaine professionnel du C.A.P. est constitué d'une *unité terminale* et de deux *unités intermédiaires*. Les unités intermédiaires sont conçues pour permettre aux candidats qui le désirent d'accéder progressivement à l'unité terminale du domaine.



Composition des unités intermédiaires et terminales à partir du référentiel

1. Pour les unités intermédiaires

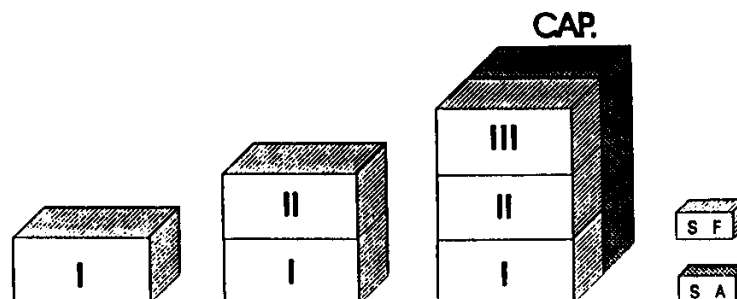
Seuls les savoir-faire sont pris en compte, pour l'évaluation des unités intermédiaires, ainsi :

Le contenu de l'unité intermédiaire UI 1 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I dans la colonne de gauche des tableaux des savoir-faire.

Le contenu de l'unité intermédiaire UI 2 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés I et II dans la colonne de gauche des tableaux des savoir-faire.

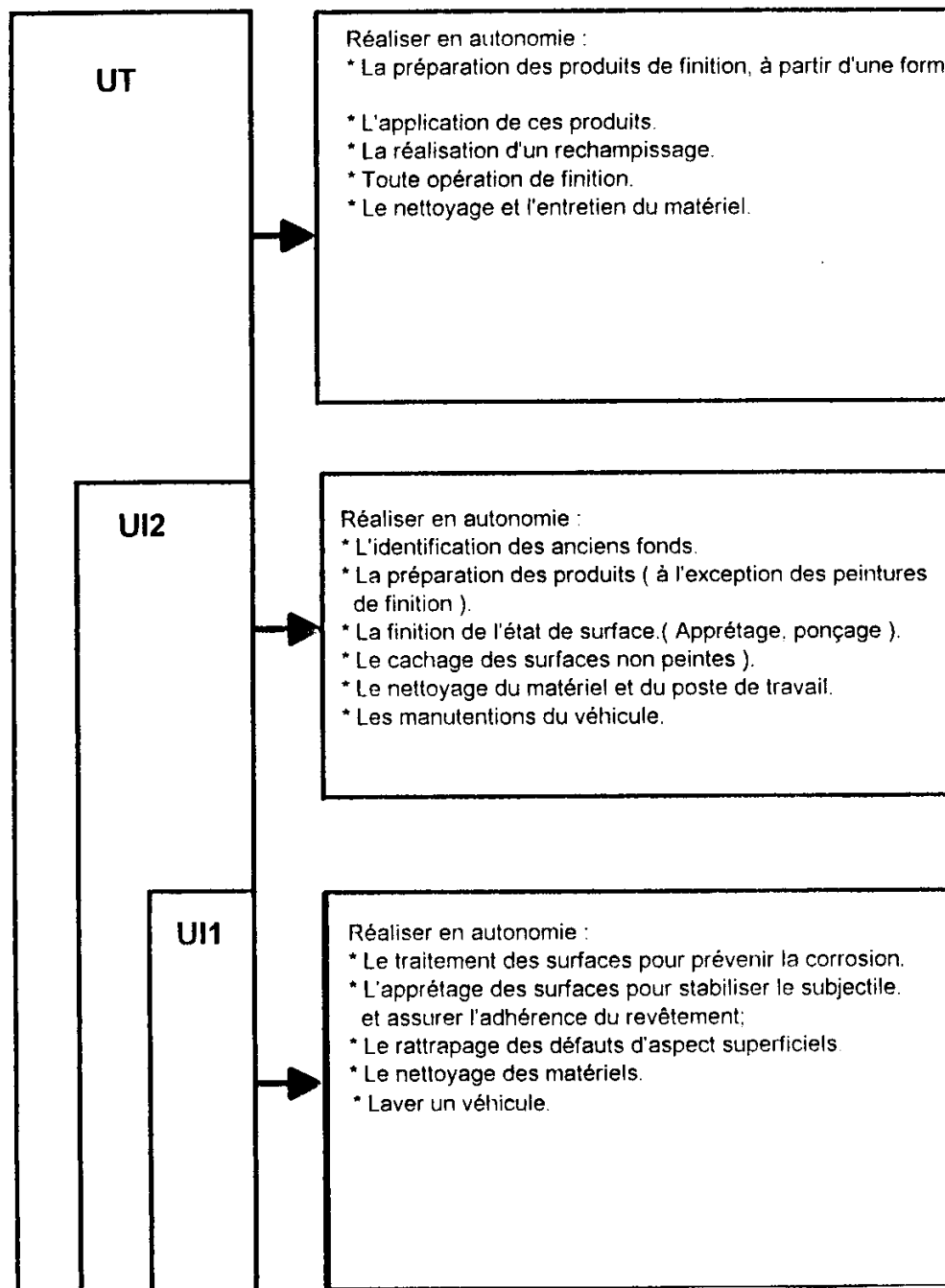
2. Pour l'unité terminale

Le contenu de l'unité terminale Ut est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I, II, III dans la colonne de gauche des tableaux des savoir-faire et les connaissances technologiques associées correspondant à ceux-ci (voir tableau de mise en relation des savoir-faire et des savoirs technologiques associées).



**ORGANISATION DU DOMAINE
PROFESSIONNEL
PAR UNITES CAPITALISABLES**

OBJECTIF GLOBALE DE CHAQUE UNITE:



Le domaine professionnel est constitué :

**de l'unité terminale UT
de l'unité intermédiaire UI2
de l'unité intermédiaire UI1**

L'accès à l'unité terminale UT n'est pas subordonné à la possession des unités intermédiaires UI1 et UI2.